

# PROJET ÉDUCATIF

2023-2027



# **CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES**

## **FORMATION GÉNÉRALE**

### **TABLE DES MATIÈRES**

But et définition du projet éducatif .....	2
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif .....	3 - 4
Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif .....	5 - 8
Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne/externe) .....	9 - 10
Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite .....	11
Projet éducatif .....	12 - 14
Adoption du projet éducatif et PMO .....	15
Encadrements légaux .....	16 - 20
Annexe 1 - Questionnaire - Sondage des élèves FG .....	21
Annexe 2 - Questionnaire - Sondage du personnel FGA .....	22 - 23
Annexe 3 - Questionnaire - Sondage du personnel MDA .....	24
Annexe 4 - Google questionnaire - Familles élèves IS MDA .....	25 - 26
Annexe 5 - Groupe de discussion élèves IS MDA .....	27
Annexe 6 - Code d'éthique au CÉA .....	28
Annexe 7 - Code d'éthique à la MDA .....	29

# BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent le centre d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par le Centre : les élèves, le personnel enseignant, les autres membres du personnel ainsi que des représentants de la communauté et du Centre de services scolaire.

## ÉTAPES



# GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

## MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MAISON DES ADULTES 2022-2023

ASSAD-SAUVAGEAU, Nicolas

DUMAS, Sophie

JEAN, Valérie

## MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES 2022-2023

### CÔTE-DE-BEAUPRÉ

BOUCHARD, Geneviève  
CRÉPAULT, Nathalie  
CRÊTE-LAFRENIÈRE, Alexis  
DUCHESNE, Audrey  
HOULÉ, Nancy  
PARADIS COUTURE, M.  
RIOUX, Émilie

### NOUVEL-HORIZON

ABARZUA-MATHIEU, M-È  
BEAUBIEN, Élyse  
BOUFFARD, Julie  
BOULIANNE, Justine  
BROCHU, Christian  
CARON, Laurie  
CHABOT, Fabien  
CHARCHUK, Terri  
CRÉPAULT, Nathalie  
DAVID, Martine  
DELISLE, Caroline  
DIONNE, Manon  
ELEMENT, Annie  
FILION-PICARD, C.  
FRÉCHETTE, Chantal  
GAGNÉ, Christophe  
GAGNON, Francis  
GARIÉPY, Catherine  
GAUTHIER, Vincent

LABBÉ, Marjorie  
LACHANCE, Benoît  
LACHANCE, Mario  
LACHANCE, Odette  
LEPAGE, Julie  
LESSARD-LAMBERT, É.  
LOSIER, Caroline  
MAHEUX, Caroline  
MARCEAU, Pierre-André  
MORIN, Renée  
MORIN, Steve  
NOLAN, Joyce  
PARIS, Michèle  
PERRON, Josée  
ROY, Vincent-Elie  
TREMBLAY, Chantal  
VÉZINA, Florence

### ODILON-GAUTHIER MAISON DES ADULTES

ALBERT, Annylee  
AYOTTE, Lucie  
BÉLAND, Rachelle  
BLAIS, Mario  
BOULIANNE, Julie  
CARON, Isabelle  
DESCHÊNES, Patrick  
EMOND, Natacha  
FILLION, Michelle  
FOURNIER, Gabrielle  
GAGNÉ, Valérie  
GÉLINAS, Stéphanie  
HÉNAULT, Lise  
LANDRY, Nathalie  
LAROUCHE, Lise  
LARRAGUIBEL-CORTÉS, C.  
LEVASSEUR, Caroline  
MARCEAU, Jonathan  
PAGEAU, Louise  
PAGEAU, Sylvie  
PARIS, Michèle  
POIRIER, Esther

ASSAD-SAUVAGEAU, N.  
AUGER, Valérie  
BELL, Marilyn  
BLAIS, Marie-Serge  
BRETON, François  
CHENARD, Marie-Noëlle  
CÔTÉ, Mélissa  
DELGADO, Claudia  
DOYON, Martin  
FISSET, Josée  
GAGNÉ, Valérie  
GRAVEL, James  
GUILLEMETTE, Mélissa  
GUILLEMETTE, Sarah  
GUY, Anne-Marie  
JEAN, Valérie  
JOBIN, Émilie  
LAVOIE, Lucia  
MARTEL, Anne  
MÉTHOT, Danièle  
OUELLET, Julie  
PERRON, Yves  
ROUSSEAU, Caroline  
ROUSSEAU, Sonia  
SAVARD, Johanne  
SIROIS-PERREAU, C.  
TARDIF, Guillaume  
TREMBLAY, Émilie

# GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

## PARTENAIRES

ÉLÈVES

PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

## MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

NOËL, Sonia	Présidente du CÉ	ELEMENT, Annie	Directrice CÉA
CRÊTE-LAFRENIÈRE, Alexis	Représentant du personnel enseignant CDB	DESHAYE, Claire	Représentant du personnel enseignant NH
LARRAGUIBEL-CORTÉS, Christopher	Représentant du personnel enseignant OG	MARTEL, Anne	Représentante du personnel enseignant MDA
PARIS, Michèle	Représentante du personnel professionnel	MORIN, Steve	Représentant du personnel de soutien
NOLAN, Joyce	Secrétaire du CÉ		

## ÉQUIPE DE GESTION 2022-2023

ELEMENT, Annie	Directrice CÉA	CRÉPAULT, Nathalie	Directrice adjointe NH et CDB
JEAN, Valérie	Directrice adjointe MDA	EMOND, Natacha	Gestionnaire administrative d'établissement CÉA
BÉLAND, Rachelle	Directrice adjointe OG	LOSIER, Caroline	Responsable gestion administrative CÉA

# CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

## SONDAGES DES ÉLÈVES FG / SONDAGE PERSONNEL FG

Destinataires	Date	Nombre et/ou pourcentage de répondants	Questions
Les familles d'élèves IS	Mai 2023	51/104 (49 %)	Annexe 1
Destinataires	Dates	Nombre et/ou pourcentage de répondants	Questions
Le personnel	11 novembre 2022 9 janvier 2023 30 mars 2023	100 %	Annexe 2

## GROUPE DE DISCUSSION ÉLÈVES IS

Destinataires	Date	Nombre et/ou pourcentage de répondants	Questions
Les élèves IS	Semaine du 11 novembre 2022	54/135 (40 %)	Annexe 3

# CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

## SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES CONSULTATIONS

### ÉLÈVES

#### DÉFIS

- Stress face aux évaluations;
- Respect des échéanciers;
- Le sentiment de compétence.

#### FORCES

- Le centre développe le goût d'apprendre chez les élèves;
- Le climat du centre favorise l'engagement de chacun;
- Le centre déploie efficacement ses ressources pour intervenir avec les élèves ayant des difficultés d'adaptation;
- Une structure d'accompagnement personnalisée est mise en place pour favoriser le développement de chaque élève;
- Les relations enseignants-élèves, intervenants-élèves sont de qualité;
- Le personnel croit que tous les élèves peuvent apprendre et réussir et son comportement le démontre;
- Les appareils numériques sont utilisés en classe afin de faciliter les apprentissages;
- Les enseignants encouragent les élèves à communiquer ce qu'ils comprennent et à s'autoévaluer.

# CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

## SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES CONSULTATIONS

### PERSONNEL

#### DÉFIS

- Continuer de s'outiller pour répondre aux diverses difficultés rencontrées par les élèves;
- Continuer de développer ses compétences numériques;
- Mettre davantage à profit le numérique au service de l'apprentissage;
- Avoir plus de temps pour connaître nos collègues;
- Moyens de communication non efficace (IS);
- Avoir un milieu de vie sain et sécuritaire (IS);
- Activités de reconnaissance pour les élèves (IS);
- Rigueur professionnelle (IS).

#### FORCES

- La communication;
- Le développement de projets;
- Sentiment d'appartenance;
- Entraide;
- Travail collaboratif;
- Leadership pédagogique;
- Promotion des services;
- Relation harmonieuse;
- Présence et accessibilité de la direction;
- Équipement technologique;
- Clarté des rôles;
- Promotion des saines habitudes de vie;
- Différenciation pédagogique (IS);
- Gestion des comportements.

# CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

## SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES CONSULTATIONS

### GRUPE DE DISCUSSION ÉLÈVES IS

#### DÉFIS

- Manque d'espace;
- Cafétéria trop bruyante;
- Faire plus de sorties et d'activités sportives soutenues;
- Manque de casiers de rangement;
- Le nom du centre est non représentatif;
- Conciergerie.

#### FORCES

- Social;
- Atmosphère;
- Variété des choses apprises et nombreux projets;
- Accessibilité des denrées alimentaires;
- Sentiment de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur;
- Se sentent appuyés par l'ensemble des membres du personnel;
- Virage sportif du vendredi.

### FAMILLES ÉLÈVES IS

#### DÉFI

- Rendre notre page Facebook plus attrayante.

#### FORCES

- La communication;
- Diversité des activités pédagogiques;
- Les coûts associés aux sorties et aux frais de cuisine;
- Sentiment de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur;
- L'autodétermination mise de l'avant.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT

## ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE



### DESCRIPTION SOMMAIRE

Le Centre d'éducation des adultes compte quatre établissements répartis sur un territoire qui couvre les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, une partie de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, les MRC de la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans ainsi que les municipalités de Lac-Beauport, des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Lac Delage. Les services qui y sont offerts permettent aux personnes de 16 ans et plus de réaliser leurs objectifs professionnels et personnels.

Pour assurer l'organisation, l'encadrement et le soutien de ces activités de formation, le centre peut compter sur une équipe expérimentée, compétente et soucieuse de la réussite des élèves. Cette équipe est composée du personnel de direction, d'enseignants, de conseillers d'orientation, d'un conseiller pédagogique, de trois psychoéducateurs, une équipe d'éducateurs spécialisés et de personnel administratif et technique.

### PROGRAMMES OFFERTS

Le centre offre tous les programmes de l'éducation des adultes à une clientèle âgée de 16 ans et plus au 30 juin. Il offre la formation générale de niveau présecondaire à la 5<sup>e</sup> secondaire, l'alphabétisation, la francisation, le programme en intégration sociale et celui de l'intégration socioprofessionnelle. De plus, le centre organise une série de cours à vocation populaire. Il offre également un service de formation à distance. Pour sa part, la formation en intégration sociale dessert la clientèle atteinte de déficience intellectuelle, du trouble du spectre de l'autisme, de problèmes de santé mentale et des personnes âgées. Pour cette clientèle, les services de formation sont offerts dans nos établissements et en périphérie dans le cadre d'ententes avec les organismes concernés. Un service de formation de base en entreprises est également offert aux entreprises du territoire desservi. À partir de 2025, il y aura l'implantation du nouveau programme de participation sociale élaboré par le ministère de l'Éducation.

Grâce à un partenariat avec le réseau des Carrefours jeunesse-emploi Montmorency et Charlesbourg Chauveau, plusieurs projets sont offerts aux jeunes qui les fréquentent (Interface, Chantiers Urbains, etc.). Un partenariat avec Vélo-Vert permet à des jeunes qui réintègrent le marché du travail, afin d'obtenir une certification de métiers semi-spécialisés reconnue par le MEES dans le cadre du programme d'intégration socioprofessionnelle. Tous ces projets permettront à des dizaines de jeunes d'accéder à un emploi. De plus, en collaboration avec le Centre de formation professionnelle Samuel-De Champlain, le centre a organisé des cours de mise à niveau en français et en anglais, afin d'améliorer les compétences des élèves inscrits dans les programmes de secrétariat, de comptabilité et d'adjoint administratif. Finalement, le Centre de formation en transport de Charlesbourg et le CÉA offrent un programme de concomitance avec une double diplomation, soit le DEP et le DES.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT

## ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE

### CLIENTÈLE FRÉQUENTANT LE CÉA

En 2022-2023, le Centre d'éducation des adultes a accueilli 1 562 élèves en formation générale, de l'alphabétisation à la 5<sup>e</sup> secondaire. De ce nombre, 824 étaient âgés entre 16 et 19 ans. Ce groupe d'âge représente 52,75 % des élèves, dont 30,83 % sont des garçons et 21,92 % sont des filles. Il faut aussi ajouter à ces chiffres 338 élèves qui sont venus chercher une reconnaissance des acquis. Et mentionnons, que nous avons également offert de la francisation à 38 élèves.

Pour sa part, la Maison des Adultes a accueilli 930 élèves en intégration sociale. De ce nombre, 779 étaient inscrits à une formation offerte chez nos partenaires externes et 151 étaient inscrits dans une ou des formations offertes dans nos bâtiments. La clientèle était représentée par 31 % de garçons et 69 % de filles.

### SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Des conseillers en orientation sont responsables de l'accueil des élèves et de leur profil de formation. Ils les guident aussi dans le choix de leur objectif professionnel. Il y a aussi de l'aide pédagogique qui est offerte aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage. Une équipe d'éducateurs spécialisés accompagnent les élèves dans leur cheminement en assurant le suivi de leur fréquentation scolaire et en les référant aux ressources dont ils ont besoin. Il y a aussi trois psychoéducateurs disponibles pour les élèves, mais également pour le personnel, afin que celui-ci soit outillé et soutenu pour mieux les accompagner. Ils organisent également divers ateliers au cours de l'année sur différents sujets et tous sont invités à y participer.

Lorsqu'il y a des cas plus complexes, des rencontres d'équipe-multi sont prévues et celles-ci permettent de discuter avec tous les intervenants gravitant autour de l'élève, afin de convenir d'un plan faisant en sorte que tous interviennent de la même façon, et ce, toujours pour le bien-être et la réussite de l'élève.

# COHÉRENCE AVEC LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)



# PROJET ÉDUCATIF

## CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

### ÉNONCÉ DE VISION

DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF DE NOTRE CENTRE,  
UNE SEULE QUESTION A GUIDÉ NOS TRAVAUX

*Comment allons-nous collectivement améliorer la réussite de nos élèves?*



#### PRINCIPAUX ENJEUX

- ➔ Soutenir le développement de stratégies de gestion du stress afin d'assurer un environnement qui favorise l'engagement et la réussite des élèves;
- ➔ Soutenir le développement de stratégies de gestion du temps afin de respecter les échéanciers prescrits du ministère.

#### OBJECTIFS QUANTITATIFS

- ➔ Augmenter le taux de diplomation (DES) ou préalables spécifiques pour un DEP pour les élèves ayant 20 ans et moins;
- ➔ Augmenter l'indice de bien-être des élèves du centre par la gestion du stress en situation d'évaluation;
- ➔ Favoriser la création de liens significatifs et positifs entre le personnel des quatre établissements.

*Les cibles, les indicateurs et les moyens sont indiqués dans le plan de mise en œuvre qui sera revisité annuellement.*

# PROJET ÉDUCATIF

## MAISON DES ADULTES ÉNONCÉ DE VISION

DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF DE NOTRE CENTRE,  
UNE SEULE QUESTION A GUIDÉ NOS TRAVAUX

*Comment allons-nous collectivement améliorer la réussite de nos élèves?*

*Un état de situation*

*Pour y arriver, nous avons fait :*

*Le portrait*

*Une mise en priorité des enjeux*

*L'élaboration d'un plan d'action*

*Les cibles*

*Les moyens*

*Collaboration*

*Nos valeurs*

*Rigueur*

*Bienveillance*

### PRINCIPAUX ENJEUX

- ➔ Rigueur au travail;
- ➔ Maximiser le plein potentiel des élèves.

### OBJECTIFS QUANTITATIFS

- ➔ Structurer l'offre de stages;
- ➔ S'associer des partenaires externes pour développer des projets intégrateurs;
- ➔ Faire une mise à l'essai en lien avec le nouveau programme de participation sociale.

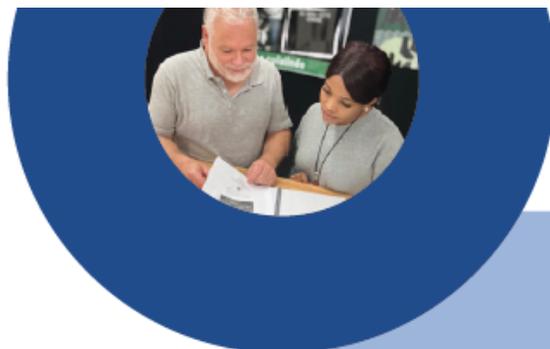
### OBJECTIFS QUALITATIFS

- ➔ Mettre en place des communications efficaces;
- ➔ Maintenir un climat harmonieux.

*Les cibles, les indicateurs et les moyens sont indiqués dans le plan de mise en œuvre qui sera révisé annuellement.*

# PROJET ÉDUCATIF

## ORIENTATIONS EN LIEN AVEC LE PEVR



### Orientations phares

- Partager le leadership et la responsabilité au sein d'une organisation collaborative
- Utiliser des données significatives, pertinentes et variées pour éclairer la prise de décision

## Enjeux



<sup>1</sup> Élèves à risque : Élèves ayant des besoins particuliers ou qui sont en contexte de vulnérabilité.

## Apprendre pour devenir

# ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF ET PMO

## RÉSOLUTIONS PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024

### PROJET ÉDUCATIF RÉSOLUTION : CÉ23-24.18

CONSIDÉRANT l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver le projet éducatif du CÉA qui est en deux volets, soit un pour la formation générale des adultes, qui comprend les établissements du Nouvel-Horizon, d'Odilon-Gauthier et de la Côte-de-Beaupré et l'autre, qui concerne la Maison des Adultes, en intégration sociale.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M<sup>me</sup> Caroline Levasseur, il est résolu d'adopter le projet éducatif du Centre d'éducation des adultes.

### PMO FORMATION GÉNÉRALE RÉSOLUTION : CÉ23-24.19

AUSSI, sur proposition de M<sup>me</sup> Laurie Caron, il est résolu d'adopter le plan de mise en œuvre (PMO) de la formation générale (NH-OG-CDB).

### PMO INTÉGRATION SOCIALE RÉSOLUTION : CÉ23-24.20

AUSSI, sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Martel, il est résolu d'adopter le plan de mise en œuvre (PMO) de l'intégration sociale (MDA).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Annie Element  
Directrice

# ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de loi concernant le projet éducatif

Loi sur l'instruction publique • 1<sup>er</sup> juillet 2018 • Maurice Groulx

## CONSTITUTION

Article 97	<p>Le centre d'éducation des adultes est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 2 les services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable aux services éducatifs pour les adultes, établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.</p> <p>Les centres réalisent leur mission dans le cadre d'un projet éducatif.</p> <p>Les centres sont aussi destinés à collaborer au développement social et culturel de la communauté.</p>
Article 97.1	<p>Le projet éducatif du centre, qui peut être actualisé au besoin, comporte:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1° le contexte dans lequel il évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;</li><li>2° les orientations propres au centre et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;</li><li>3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;</li><li>4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;</li><li>5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec le Centre de services scolaire.</li></ol> <p>Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du régime pédagogique et des programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.</p>
Article 97.2	<p>La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.</p>

# ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de loi concernant le projet éducatif

Loi sur l'instruction publique • 1<sup>er</sup> juillet 2018 • Maurice Groulx

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Article 109	<p>Le conseil d'établissement analyse la situation du centre, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif du centre, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.</p> <p>Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par le centre et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel du centre et de représentants de la communauté et du Centre de services scolaire.</p>
Article 109.1	<p>Le conseil d'établissement transmet au Centre de services scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et le Centre de services scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux élèves et aux membres du personnel du centre.</p> <p>Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.</p>
Article 110.3.1	<p>Le conseil d'établissement informe annuellement le milieu que dessert le centre, des services qu'il offre et lui rend compte de leur qualité.</p>

<b>Adopter</b>	<p>Adopter une proposition, un projet ou un document signifie que l'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis.</p>
----------------	---

<b>Approuver</b>	<p>Approuver veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier un document sur-le-champ : celui-ci doit être revu et soumis de nouveau au conseil d'établissement avant d'entrer en vigueur ou d'être mis en application.</p>
------------------	--

# ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de loi concernant le projet éducatif

Loi sur l'instruction publique • 1<sup>er</sup> juillet 2018 • Maurice Groulx

## DIRECTION DU CENTRE

Article 110.10	<p>Le directeur du centre assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1° il coordonne l'analyse de la situation du centre de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif du centre;</li><li>1.1° (<i>paragraphe abrogé</i>);</li><li>2° il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;</li><li>2.1° il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre.</li></ol> <p>Lorsque le directeur du centre néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.</p>
Article 110.12	<p>Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 4°, des membres du personnel concernés, le directeur du centre:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1° approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;</li><li>2° approuve, dans le cadre du budget du centre, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;</li><li>3° approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou le Centre de services scolaire;</li><li>4° approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.</li></ol> <p>Les propositions des enseignants ou des membres du personnel concernés visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'une assemblée convoquée à cette fin par le directeur du centre ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.</p> <p>Une proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur du centre en fait la demande, à défaut de quoi le directeur du centre peut agir sans cette proposition.</p> <p>Lorsque le directeur du centre n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés, il doit leur en donner les motifs.</p>

# ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de loi concernant le projet éducatif

Loi sur l'instruction publique • 1<sup>er</sup> juillet 2018 • Maurice Groulx

## FONCTION ET POUVOIR DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Article 209.2	Le Centre de services scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
Article 218	Le Centre de services scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
Article 221.1	Le Centre de services scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.
Article 245.1	Le Centre de services scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus au centre, que chaque centre s'est doté d'un projet éducatif.

## FONCTION ET POUVOIR DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Article 459.3	<p>Le ministre peut prescrire à tout Centre de services scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le Centre de services scolaire et le ministère.</p> <p>Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'un Centre de services scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.</p>
---------------	---

# ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de loi concernant le projet éducatif

Loi sur l'instruction publique • 1<sup>er</sup> juillet 2018 • Maurice Groulx

## PERSONNEL ENSEIGNANT

- Article 19 Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.
- L'enseignant a notamment le droit:
- 1° de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
  - 2° de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.
- Article 22 Il est du devoir de l'enseignant:
- 1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
  - 2° de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
  - 3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
  - 4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
  - 5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
  - 6° de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
  - 6.1° de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière;
  - 7° de respecter le projet éducatif de l'école.

# ANNEXE 1

## QUESTIONNAIRE – SONDAGE DES ÉLÈVES FG

### Section 1 – Identification

1. Nom, prénom
2. Quel niveau?
3. Tranche d'âge?

### Section 2 – Sondage

4. Le centre offre un encadrement de qualité pour les élèves.
5. Les élèves sont soutenus par des intervenants de qualité.
6. Les relations enseignants-élèves sont de qualité.
7. L'aménagement physique des classes permet de répondre aux besoins des élèves.
8. Le soutien offert en classe est adapté et varie en fonction des besoins des élèves.
9. Le centre déploie efficacement ses ressources pour intervenir auprès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
10. Les professionnels du centre sont disponibles pour aider les élèves.
11. On met à ma disposition les ressources pour bien faire mon travail (espace, matériel, horaire).
12. Une démarche structurée est mise en place pour aider chaque élève à faire des choix qui l'orientent vers ses aspirations.
13. Une structure d'accompagnement personnalisée est mise en place pour favoriser le développement de chaque élève.

### Section 3 – Facteurs de l'école efficace

14. La direction place l'élève au cœur de ses préoccupations et de ses décisions.
15. Les activités d'apprentissage suscitent l'engagement des élèves.
16. Le centre développe le goût d'apprendre chez les élèves.
17. Le climat du centre favorise l'engagement de chacun.
18. Le personnel du centre pose des actions concrètes pour contrer l'intimidation et la violence.
19. Le personnel du centre pose des actions concrètes pour favoriser des relations harmonieuses entre les élèves.
20. Le personnel croit que tous les élèves peuvent apprendre et réussir, et son comportement le démontre.
21. L'effort, le dépassement de soi et la rigueur sont encouragés.
22. Le centre souligne mes progrès, mes réalisations et mes bons coups.
23. Les appareils numériques sont utilisés en classe afin de faciliter les apprentissages.
24. Les enseignants encouragent les élèves à communiquer ce qu'ils comprennent et à s'autoévaluer.
25. L'élève a accès à de la rétroaction afin de l'aider à progresser dans ses apprentissages.

## ANNEXE 2

### QUESTIONNAIRE – SONDAGE DU PERSONNEL FGA

#### Section 1 – Identification

1. De quelle catégorie de personnel faites-vous partie?

#### Section 2 – Sondage

2. Des interventions précoces sont mises en place au centre afin de soutenir les élèves en difficultés d'apprentissage.
3. Le personnel du centre est outillé pour répondre à la diversité des besoins des élèves.
4. Le personnel enseignant applique des pratiques probantes pour favoriser l'apprentissage des élèves.
5. Le centre offre un encadrement de qualité pour les élèves.
6. Le soutien en classe est adapté et varie en fonction des besoins des élèves.
7. Le centre déploie efficacement ses ressources pour intervenir avec les élèves ayant des difficultés d'adaptation.
8. Les enseignants ont accès à du personnel (soutien, professionnel, direction, enseignant).
9. Les professionnels du centre sont disponibles pour aider les élèves.
10. Le personnel du centre adopte des pratiques de collaboration afin d'optimiser l'aide aux élèves.
11. La direction soutient le développement d'équipes collaboratives dans les établissements (ex : groupes de travail, rencontres multi, etc.).
12. La transmission de l'information se fait de manière efficace.
13. Les stratégies pour atteindre les objectifs du centre sont claires et connues de tous.
14. Le personnel du centre assure un suivi et une régulation continue des plans d'intervention des élèves.
15. Les informations pertinentes au point de vue de l'apprentissage des élèves sont transférées d'un niveau à un autre (ex : FBC-FBD, professionnels, direction-enseignants).
16. Les stratégies d'apprentissage (en français, en mathématique, etc.) sont harmonisées et cohérentes dans le Centre.
17. Je suis suffisamment consulté sur les enjeux qui me concernent.
18. La direction est ouverte aux nouvelles idées et est prête à fournir les ressources nécessaires.
19. La direction place l'élève au cœur de ses préoccupations et de ses décisions.
20. Le personnel du centre croit en l'importance de la contribution de chacun pour l'optimisation de la réussite.
21. Nous formons une équipe unie et orientée vers l'optimisation de la réussite des élèves.
22. Le centre offre aux élèves des occasions multiples de développer les compétences du 21e siècle.
23. Les activités d'apprentissage suscitent l'engagement des élèves.
24. Le centre développe le goût d'apprendre chez les élèves et le personnel.
25. Le climat du centre favorise l'engagement de chacun.
26. L'effort, le dépassement de soi et la rigueur sont encouragés par le personnel du centre.

## QUESTIONNAIRE – SONDAGE DU PERSONNEL FGA

### Section 2 - Sondage (suite)

27. Le centre communique les progrès, les réalisations et les bons coups du personnel et des élèves.
28. Les décisions prises par le centre tiennent compte de l'analyse des données quantitatives.
29. L'enseignement individualisé est stimulant et motivant pour les élèves.
30. Le personnel du centre discute régulièrement des interventions expérimentées et de leur impact sur les apprentissages des élèves.
31. Le personnel du centre encourage les projets innovants et la créativité.
32. Les enseignants utilisent des méthodes pédagogiques reconnues comme efficaces.
33. Le personnel du centre encourage les projets de collaboration avec la communauté.
34. Le personnel du centre favorise le partage d'expertise et l'entraide.
35. La direction organise des activités de perfectionnement liées aux pratiques pédagogiques probantes.
36. Les rencontres collaboratives constituent un moyen efficace de développement professionnel des enseignants.

# ANNEXE 3

## QUESTIONNAIRE – SONDAGE DU PERSONNEL - MAISON DES ADULTES

LA PERCEPTION QUE J'EN AI

Sur une échelle de 1 à 10

Travail  
collaboratif

L'IMPORTANCE QUE J'Y ACCORDE

Sur une échelle de 1 à 10

### ADMINISTRATION

1. Travail collaboratif.
2. Leadership pédagogique.
3. Qualité des équipements.
4. Qualité du matériel didactique.
5. Aménagement et utilisation des locaux.
6. Aménagement et utilisation des espaces extérieures.
7. Moyens de communication.
8. Fonctionnement des comités CPE et CE.
9. Promotion des services offerts à la MDA.
10. Transparence du processus budgétaire.
11. Formation continue.
12. Politiques claires et efficaces.
13. Processus de consultation.
14. Relations harmonieuses dans l'équipe.
15. Présence et accessibilité de la direction.
16. Équipements technologiques.
17. Gestion des inscriptions.
18. Clarté des rôles.
19. Accueil des nouveaux enseignants.
20. Plate-forme de communication pour les dossiers d'élèves.
21. Conciergerie, gestion des installations sanitaires.

### VIE SCOLAIRE

1. Surveillance à l'intérieur de l'école.
2. Surveillance à l'extérieur de l'école (marches, activités et sorties scolaires).
3. Gestion des absences.
4. Prévention de la violence.
5. Respect des lieux et du matériel.
6. Climat relationnel en général dans l'école.
7. Relation entre les membres du personnel.
8. Relation des élèves entre eux.
9. Relation élèves/enseignants.
10. Choix et déroulement des activités spéciales.
11. Équilibre sportif /social / culturel / scolaire / alimentaire.
12. Activité de reconnaissance et de valorisation.
13. Offre alimentaire le midi et aux pauses.
14. Vie étudiante.
15. Sentiment d'appartenance à la MDA.
16. Déplacements des élèves dans l'école et restrictions d'accès à certains locaux.
17. Un local classe devrait être propice à l'apprentissage et ne pas servir d'entrepôt.

### PÉDAGOGIQUE

1. La progression et le maintien des apprentissages.
2. La gestion de classe (logistique, projet, tâche).
3. La différenciation pédagogique (flexibilité, adaptation, modification).
4. L'évaluation des apprentissages.
5. Les méthodes de travail.
6. Communauté d'apprentissage professionnel.
7. Apprentissage coopératif.
8. Gestion des comportements (approches individuelles, rencontres multi, etc.).
9. La formation continue.
10. Outils d'évaluation de qualité.
11. Outils d'évaluation communs.
12. Cohérence des pratiques.
13. Transfert des apprentissages.
14. Intégration des outils technologiques.
15. Intégration des élèves.

## ANNEXE 4

### GOOGLE QUESTIONNAIRE FAMILLES ÉLÈVES IS – MAISON DES ADULTES



Êtes-vous assez informés sur ce qui se passe à l'école?

Sur une échelle de 1 à 10  
(insatisfait à très satisfait)



Est-ce que les communications de l'école vous rejoignent bien, soit :

- ✓ par courriel
- ✓ Facebook MDA Québec
- ✓ autre plateforme utilisée en classe
- ✓ agenda
- ✓ site Internet

oui  non



Considérez-vous être bien au courant de ce qui se passe en classe?

oui  non



Êtes-vous satisfait de la diversité des ateliers pédagogiques offerts?

oui  non



Consultez-vous régulièrement la page Facebook de la MDA?

oui  non



Consultez-vous régulièrement le site Internet de la MDA?

oui  non



Aimeriez-vous à l'avenir que les préinscriptions annuelles ainsi que les fiches-santé soient complétées électroniquement?

oui  non



Est-ce que le paiement des frais annuels par virement serait avantageux pour vous?

oui  non



Est-ce que les montants demandés (pour les sorties, activités, frais de cuisine collective, etc.) sont raisonnables?

oui  non

## ANNEXE 4 (suite)

### GOOGLE QUESTIONNAIRE FAMILLES ÉLÈVES IS – MAISON DES ADULTES



Considérez-vous que nos élèves sont en sécurité à l'école (classes, locaux, à l'extérieur)?

oui  non



Sentez-vous que l'école accompagne les élèves vers un objectif de vie plus autonome?

oui  non



Avez-vous un suivi rapide de la part des différents intervenants scolaires?

oui  non



Quelles sont vos plus grandes préoccupations quant à l'avenir de votre adulte?

*Texte de réponse*



Autres interrogations, commentaires, suggestions, précisions à partager avec nous :

*Texte de réponse*

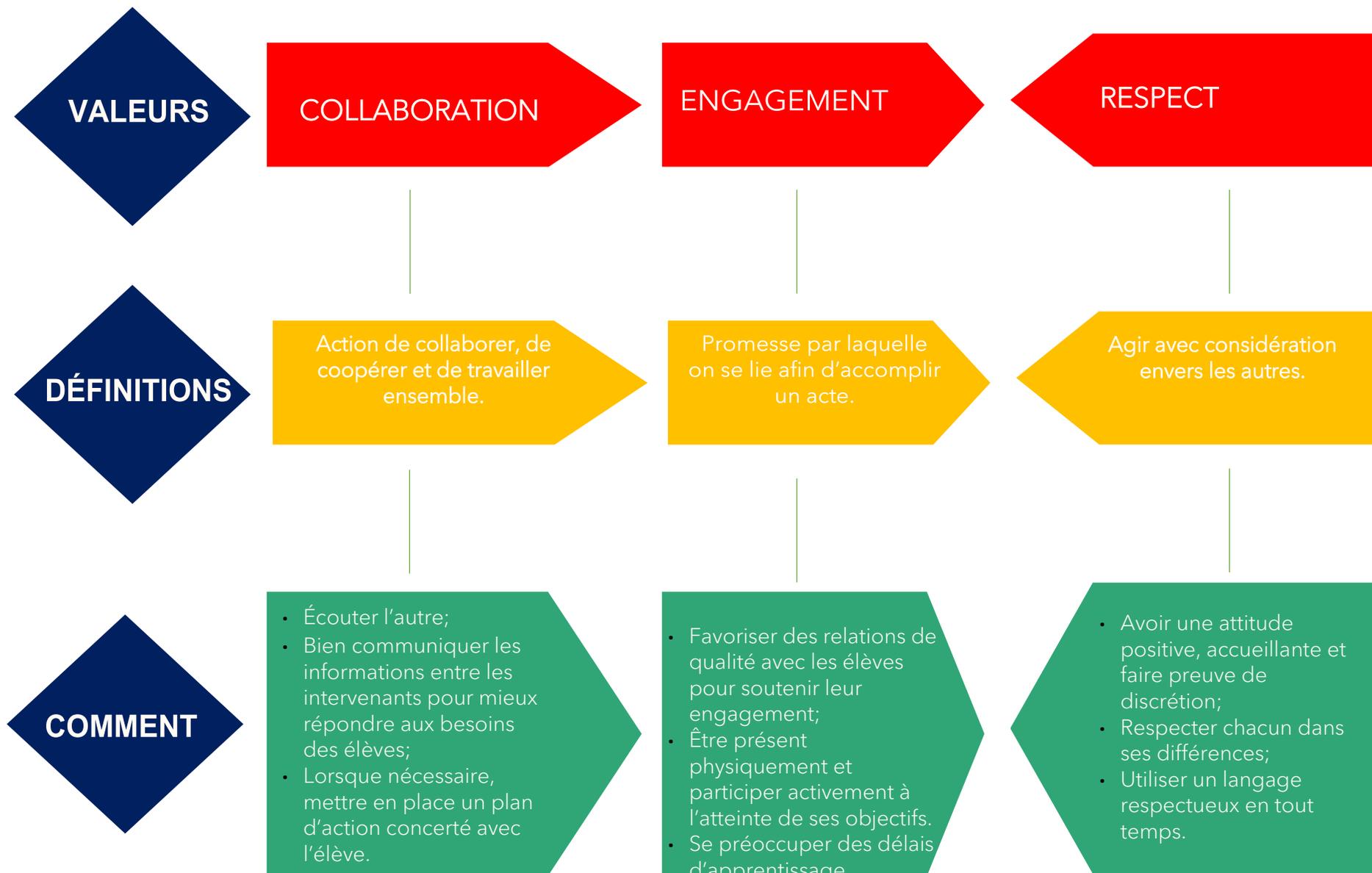
## ANNEXE 5

### **QUESTIONNAIRE – GROUPE DE DISCUSSION ÉLÈVES IS MAISON DES ADULTES**

Le présent questionnaire a été fait à l'oral, dans différents sous-groupes d'élèves du vendredi, en novembre 2022. Les réponses ont été compilées par Sophie Dumas et Nicolas Assad-Sauvageau, enseignants mandatés au comité PMO.

1. Aimes-tu ton école? Quoi en particulier?
2. Est-ce que l'école est bien aménagée (classes, cafétéria, lab. info, cuisines, toilettes)? Donne des précisions :
3. Sur une échelle de 1 à 10, que penses-tu des menus offerts à la cafétéria (prix, variété, etc.)?
4. Sur une échelle de 1 à 10, que penses-tu des produits vendus à la boutique (incluant café et collations)?
5. Est-ce que tu consultes la page Facebook de la MDA? Si oui, nombre de fois/semaine?
6. Sur une échelle de 1 à 10, te sens-tu en sécurité à l'école, en classe comme à l'extérieur?
7. Sur une échelle de 1 à 10, si tu as besoin d'aide est-ce que tu es satisfait du soutien reçu?
8. Sur une échelle de 1 à 10, est-ce que les cours et ateliers donnés sont :
  - Variés, bien organisés dans le temps, adaptés à la vie courante, favorisent l'autonomie.
9. Sur une échelle de 1 à 10, est-ce que les activités et sorties à l'extérieur de l'école sont :
  - Variées, bien organisées, pertinentes, en quantité suffisante.
10. Sur une échelle de 1 à 10, est-ce que les activités physiques (marche, sports, etc.) de l'école sont :
  - Variées, bien organisées, pertinentes, en quantité suffisante.
11. Sur une échelle de 1 à 10, la période du dîner est :
  - Durée acceptable, m'offre assez de liberté, propose des activités variées.
12. Sur une échelle de 1 à 10, que penses-tu du nom de l'école? Est-ce que tu es fier de fréquenter l'école?
13. As-tu des suggestions, commentaires, autres choses dont tu aimerais discuter?

## CODE D'ÉTHIQUE EN FORMATION GÉNÉRALE (NH / OG / CDB)



## CODE D'ÉTHIQUE À LA MAISON DES ADULTES

